DECEMBRE 2025- n°252

De Vous à Mouais

Prochaine parution :
6 février 2026
Dépôt des articles
au plus tard
(par courriel)
27 janvier 2026

Bulletin municipal gratuit de la Mairie de Mouais - Directeur de Publication : M. Yvan MENAGER, Maire.
Mairie - 5, rue de la Mairie - 44590 MOUAIS Tél : 02 40 07 73 41 Courriel : mairie.mouais@wanadoo.fr -
Site internet : www.mouais.fr - Dépôt légal : septembre 2016.

facebook Commune Mouais

PERMANENCES DES ELUS

M. Yvan MENAGER Maire : sur R.D.V. au 02 40 07 73 41

⇒ **Monsieur Sébastien HAULBERT,** 1er Adjoint chargé des Finances, de la Communication, du tourisme et du cadre de vie. 02.40.07.73.41

⇒ **Madame Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME,** 2ème Adjointe chargée des affaires scolaires et sociales et de la vie associative 02.40.07.73.41

⇒ **Monsieur Eric DEWAELE,** 3ème Adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie des travaux et du bâtiment 02.40.07.73.41

Monsieur Jean-Claude Raux Député : permanence : 8 place de l'Eglise - 44170 Abbaretz. Prendre rdv au 02 49 86 00 05 ou courriel : permanence@jeanclauderaux.fr

Conseiller Départemental : M. PROVOST Jean-Claude ou Mme LE BIHAN Laurence : 1er mercredi du mois : 9h/12h - France

SERVICES : PETIT MEMO

Les numéros d'urgences: Europe.....112
Sourds et malentendants..... 114
SAMU.....15 Pompiers.....18 Gendarmerie.....17
Permanences médicales et paramédicales
Le soir à partir de 20h et le week-end à partir du samedi midi, pour contacter un médecin, composez le **15**
Mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h 02.40.07.73.41

A.D.M.R. de Derval : 02.40.07.81.67
A.M.D. de Sion-les-Mines : 02.40.28.94.37
Bibliothèque « Lire, Lire là » : Place de l'église à Mouais 02.40.07.67.34 - mardi 10h-12h et samedi 15h-17h

Centre de soins infirmiers - OPASS : 2 rue de la Poste - Sion-les-Mines - 02.40.07.01.24 - Permanences le mardi et le jeudi de 8h à 8h30, 14 rue de la Garlais à Derval
Centre Médico Social : 02.40.79.40.76

Communauté de Communes du secteur de Châteaubriant-Derval : 5 rue Gabriel Delatour 44110 CHÂTEAUBRIANT Standard : 02.28.04.06.33

Déchetterie (au « Vieux Bourg » de Lusanger) : lundi, vendredi, samedi : 14h à 18h - mercredi : 9h à 12h

Espace aquatique intercommunal : 02.40.07.50.00 www.espace-aquatique-derval.com

Enfance-Jeunesse « BARAKATOUS » : 12, rue de Redon - Derval - 02.28.50.46.39. Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation jeunesse 11/17 ans
Espace France Services Derval : 14 rue de la Garlais à Derval - 02.40.81.82.26 Du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Relais Assistantes Maternelles : 8 rue du Lavoir à Derval 02.40.07.27.95. Lundi, jeudi, vendredi : 9h - 12h30 - Mardi : 14h-17h
Transport « ALEOP » : 09.69.39.14.14

Psychologue : Mme Bodin 14 rue de la Garlais Derval Consultation gratuite sur rdv au 06.84.12.71.37

Bulletin disponible

- en Mairie
- à la bibliothèque
- www.mouais.fr
- Espace France Services de Derval
- En version couleur par courriel

VIE COMMUNALE

Monsieur le Maire de MOUAIS,
et l'ensemble de l'équipe municipale
Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le
Dimanche 18 janvier 2026
11h00
À la Salle Paill'hôtes

REPAS DES AINÉS 2025

Autour d'un délicieux repas concocté par le traiteur de Sion-les-Mines, les différents talents de chanteur et d'imitateur ont pu s'exprimer. Le quiz sur la culture générale a continué d'animer cette journée très chaleureuse. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce bon moment.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

La Municipalité souhaite à toutes les Mouaisiennes et à tous les Mouaisiens de **Très bonnes fêtes de fin d'année 2025** ainsi qu'un **Joyeux Noël !**
Profitez de chaque instant partagé !

ECOLE OLYMPES DE GOUGES - AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Les enfants et les parents d'élèves se sont mobilisés pour vendre des gâteaux sur le marché de DERVAL en vue de financer une Classe Découverte qui aura lieu en deuxième partie d'année scolaire.
La vente sur le marché a été une réussite.

OPERATION « 26 COMMUNES 26 SAPINS »

L'opération « 26 sapins - 26 communes » est renouvelée cette année !
Le sapin pour MOUAIS a été décoré par les agents et 2 élus avec les décorations préparés par les enfants sur le temps périscolaire. Vous pouvez désormais aller l''admirer dans le Parc

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

N°	INTITULE	STATUT
2025-47	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 Octobre	ADOPTEE
2025-48	Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour mise en place d'un environnement numérique dans les écoles (e-primo)	ADOPTEE
2025-49	Projet implantation antenne de téléphonie mobile – Autorisation de lancement des études	ADOPTEE

2025-48

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (9 voix POUR) décide :
D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché public e-primo pour la période 2026-2030 ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au nom de la commune, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
De dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.
Donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2025-49

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (9 voix POUR) :
Valide le lancement de l'étude sur la parcelle ZL 121 par le bureau d'Etudes ENSIO pour le compte d'ORANGE,

Donne tout pouvoir au maire pour la mise en œuvre de cette décision.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

N°	INTITULE	STATUT
2025-51	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Novembre	ADOPTEE
2025-52	Fixation des contre-valeurs au titres des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2026	ADOPTEE
2025-53	Tarifs fermage 2025	ADOPTEE
2025-54	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026	ADOPTEE
2025-55	Cession d'un immeuble du domaine privé de la commune : parcelle ZL 107 au Tertre	ADOPTEE

2025-52

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
De fixer à **0,002 €HT /m3** le supplément au prix du m3 d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1er janvier 2026,
FIXE pour l'année 2026 le montant de la **contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif** devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : **0.084 € HT / m3**, applicable à compter du 1er janvier 2026,
PRÉCISE que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025-53

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le montant des fermages 2025 inclus dans la délibération.
Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2025-54

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans les limites des crédits.

2025-55

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 voix POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTIONS de :

APPROUVER le prix de cession (hors frais notariés à la charge du futur acquéreur) pour l'ensemble des 2 parcelles cadastrées ZL 106 et 107,
AUTORISER la cession de l'immeuble – parcelles cadastrées ZL 106 et 107 à Mme COUSINEAU Sonia,
AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente amiable dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

RECENCEMENT CITOYEN

Rendez-vous en mairie avec :

⇒ Carte nationale d'identité ou passeport valide du jeune de 16 ans,
⇒ Carte nationale d'identité ou passeport d'un des parents, en cours de validité.
⇒ Livret de famille à jour,
⇒ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

SORTIES—ACTU COM'COM

Dates à retenir
15/01 : Démarrage du Recensement
18/01 : Vœux du Maire